

Madame la Ministre Déléguée aux Sports
Roxana MARACINEANU
95 Avenue de France
75650 PARIS Cedex 13

Objet : Reprise de nage

Clichy, le jeudi 10 décembre 2020

Madame la Ministre déléguée,

Je vous écris à nouveau ce jour pour réitérer mes craintes quant à la grande incertitude qui plane encore au-dessus de la réouverture des piscines et de l'avenir de nos pratiques.

D'interventions en webinaires, votre message se veut rassurant, mais je ne peux que constater la situation d'impasse et de dénuement dans laquelle se trouvent toujours nos structures et nos licenciés, à la lecture de décrets successifs, où la spécificité des piscines et de leurs pratiques associatives paraît peu prise en compte, au contraire d'un premier déconfinement où le traitement dédié aux piscines exprimait une prise position claire et salutaire.

Alors que le monde du sport devrait se déconfiner de nouveau, à compter du 15 décembre, la situation des bassins de natation apparaît plus dégradée que jamais.

Nos piscines, considérées pour la quasi-totalité comme des ERP communs de type X, sont appréhendées indifféremment qu'elles soient couvertes ou mixtes, avec des bassins extérieurs chauffés, pourtant prêts à accueillir tous leurs usagers, au même titre que la large reprise prévue pour l'ensemble des pratiques de plein air.

Les échanges que nous menons depuis la semaine dernière avec vos services semblent sur ce sujet rester sans suite, ce que je regrette. Suspendus à l'espoir de reprise qu'avait pu susciter le Président de la République lors de son allocution du 24 novembre, les clubs utilisant des bassins extérieurs se désolent d'un tel vide réglementaire. Qui peut sérieusement comprendre qu'un bassin extérieur peut être ouvert lorsqu'il est seul, mais qu'il doit rester fermé quand il est adossé à un bassin couvert ?

Pour rappel, l'eau chlorée des piscines, réputée désinfectée et désinfectante, ne semble par ailleurs pas être un lieu propice à la survie et à la transmission du virus. Aussi, il me paraît essentiel d'envisager cet équipement selon ses propres caractéristiques, et de manière différenciée de la grande famille des ERP.

On ne rouvre pas une piscine comme on rouvre un gymnase, et il n'est pas aisé de projeter un risque d'exploitation, quand l'interprétation des pratiques autorisées dans les bassins varie d'un établissement à l'autre, d'une collectivité à l'autre, d'un préfet à l'autre. Là encore, un effort de clarification est essentiel, alors que nos activités associatives semblent pour l'instant reléguées au rang de « pratiques extra-scolaires » et pourraient reprendre pour les publics mineurs uniquement, réduisant à leur portion congrue le spectre d'activités des clubs. Dans ce contexte incertain, l'encadrement et la logistique administrative de nos clubs devrait pourtant être un point de relais incontournable pour envisager une reprise maîtrisée avant une ouverture à un plus large public, en témoignent les nombreuses collectivités se rapprochant déjà de nous pour connaître le nouveau protocole sanitaire à mettre en œuvre pour la reprise.

Si pour une piscine plus que pour n'importe quel autre équipement, une anticipation des mesures est indispensable, la mise en place inéluctable et imminente du couvre-feu se doit également d'être étudiée. Au regard des dispositifs déjà évoqués dans le monde de la culture pour justifier d'une dérogation au couvre-feu en cas de représentation ou de projection tardive, je recommande vivement que le ticket d'entrée à la piscine ou la licence sportive puissent demain avoir cette même valeur.

.../...

Se pose également la question de ces ambitieux centres aquatiques en gestion privée, fonctionnant en délégation de service public, au prix d'une indemnité annuelle versée par les collectivités excédant le coût de fonctionnement moyen d'une piscine, et qui gardent porte close en cette période contrainte pour s'épargner de nouveaux surcoûts. La pratique de la natation reste effectivement suspendue au bon vouloir d'exploitants qui n'ont probablement à l'heure actuelle ni contraintes, ni garanties de l'Etat quant à l'intérêt d'ouvrir leur établissement et qui laissent sans piscine des bassins de vie tout entiers, y compris les publics scolaires, de haut-niveau, ou présentant une ordonnance médicale, pourtant identifiés comme prioritaires.

J'en viens enfin au plan de soutien, que le Mouvement sportif dans son ensemble appelait de ses vœux, et qui doit désormais dépasser la simple annonce pour trouver une prise d'effet concrète au cœur de cette crise associative d'une ampleur sans précédent. Amputée d'équipements pendant de longs mois, la pratique de la natation ne pourra survivre à cet *annus horribilis* sans un soutien concret qu'il vous appartient de détailler. A cet égard, et en guise de premier jalon, il m'apparaît nécessaire de conditionner l'attribution du nouveau « pass sport » aux seules pratiques sportives fédérées. J'attends également des précisions sur le dispositif d'aides qui pourra concrètement et rapidement aider la Fédération que je préside à surmonter ses plus de 2 millions d'euros de perte depuis les premières fermetures de bassins.

Je serai cette fin de semaine aux Championnats de France de Saint-Raphaël, au soutien de notre élite nationale dans sa quête de qualification pour la prochaine échéance olympique. D'habitude grande fête de la natation française, l'évènement est réduit cette année au seul accueil de ses sportifs de haut-niveau, mais j'aurai à cœur d'y poursuivre avec vous ces propos, si vous nous faites l'amitié de nous rendre visite. Je reste convaincu que le réseau fédéral peut contribuer à une plus large reprise de la Natation.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre déléguée, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Gilles SEZIONALE



Copies :

Monsieur le Premier Ministre, Jean Castex ;

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean Michel Blanquer.